DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

PLAN LOCAL D'URBANISME

ÉLABORATION

Commune de

CHOUZY-SUR-CISSE

Réalisation

urban-ism

9 rue du Picard
37140 BOURGUEIL

Tél. : 02 47 95 57 06
Fax. : 02 47 95 57 16

Mél : contact@urban-ism.fr

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil municipal,
en date du 17 janvier 2014

approuvant l'élaboration du PLU,

Le Maire,
Jean-Philippe MINOIS

Echelle
1 / 5 000°

Règlement - Documents graphiques
Le territoire communal

4.c

U — Zones urbaines (suffisamment équipées pour permettre de desservir les constructions à implanter)

UA — Zone mixte correspondant aux secteurs d'urbanisation ancienne

UB — Zone mixte correspondant aux extensions urbaines caractérisées par une forme urbaine moins figée que l'urbanisation ancienne

UBa — Secteur non raccordé à l'assainissement collectif et maintenu en zone non collective dans le zonage d'assainissement

Ui — Zone à vocation d'activité

AU — Zones à urbaniser

1AU — Zones à urbaniser ouverte immédiatement à l'urbanisation en respectant des principes d'aménagement garantissant une bonne cohérence d'ensemble

1AUe — Secteur à vocation principale d'équipement

2AU — Zone à urbaniser non ouverte dans l'immédiat à l'urbanisation

2AUh — Secteur à vocation principale d'habitat

2AUi — Secteur à vocation principale d'activité

A — Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

Ah — Secteur autorisant une évolution modérée du bâti existant

N — Zone à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de leur vocation d'espaces naturels

Na — Secteur correspondant à des fonds de parcelles bâties autorisant les constructions annexes à l'habitation

Ne — Secteur d'intérêt écologique à vocation de détente ou de loisirs

Nh — Secteur autorisant une évolution modérée du bâti existant

Nj — Secteur de jardins protégés

Nl — Secteur destiné aux constructions et installations à vocation sportive, détente ou loisirs

Nt — Secteur autorisant une diversification touristique des grandes propriétés

Nn — Secteur identifiant des équipements publics et des infrastructures d'intérêt collectif

Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Secteur dans lequel un programme de logement doit comporter un minimum de logements locatifs sociaux en application de l'article L.123-1-16° du code de l'urbanisme

Espace boisé classé à conserver ou à créer

Plantation à réaliser

Elément de paysage identifié au titre de l'article L. 123-1-5 7° du Code de l'urbanisme (autorisation au titre des installations et travaux divers obligatoire) :

- Boisements, parcs et jardins à protéger
- Alignement à protéger

Emplacement réservé

N°	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Surface
1	Conforter la zone de détente et de loisirs	Commune de Chouzy-sur-Cisse	21990 m²
2	Création d'une aire de retournement	Commune de Chouzy-sur-Cisse	885 m²
3	Création d'une aire de retournement	Commune de Chouzy-sur-Cisse	740 m²
4	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales	Commune de Chouzy-sur-Cisse	1565 m²

Zone inondable définie en se référant au Plan de Prévention des Risques d'inondation Loire Aval

Report informatif de l'enveloppe du périmètre du site "Val de Loire" inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Report informatif de l'enveloppe de la zone "tampon" liée au périmètre du site "Val de Loire" inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO